



Commune d'HABARCO

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 25 octobre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Delphine MARECHAL, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Laurent POUDROUX, Florent ACTHERGAL

Etaient absents excusés :

Sébastien BEUGIN donne pouvoir à Nicolas CAPRON

Hélène LARDIER donne pouvoir à Pierre HENRY

Christine CHABE donne pouvoir à Paul DAVANNE

Pierre CHABE donne pouvoir à Olivier GALLET

M Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 29 OCTOBRE 2024

I° PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ARCHITECTUREL DE L'EGLISE PAR RE-AEDIFICA

II° APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du 12 août 2024 est adopté.

III° DELIBERATIONS :

Le détail des délibérations est repris dans la publication de celles-ci et consultable en mairie ou en ligne sur le site de la commune.

Sont adoptés à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Renouvellement poste secrétaire de mairie

Poste renouvelé aux mêmes conditions

- Formation premiers secours

Les agents de la commune seront formés en début d'année 2025

- Location de terres

Location des terres moyennant un fermage de 273.96 €/l'hectare (9 quintaux x 30.44 € -> prix du quintal de blé en 2024) et le paiement du tiers des impôts fonciers

- Adhésion de la commune d'HOUVIN-HOUVIGNEUL au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe

➤ **Achat terrain ancien cimetière – actualisation**

Etant donné les derniers échanges avec le propriétaire et la modification du tarif, la précédente délibération est abrogée

➤ **Travaux de la salle des fêtes – choix des entrepreneurs**

Accord donné pour les travaux électriques, toiture et désamiantage aux entreprises les moins disantes – mise en attente des travaux du sol

➤ **Prise en charge des dépenses au compte 623**

Il est demandé aux collectivités territoriales de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ». Celui-ci concerne donc toutes les manifestations communales offertes à tous.

➤ **Demande de subvention MMU - rue d'Arras**

Sollicitation des services du Conseil Départemental pour une subvention au titre du MMU pour des travaux de borduration et trottoirs sur la RD339

➤ **Demande de subvention FARDA – travaux du quotidien**

Sollicitation des services du Conseil Départemental pour une subvention au titre du FARDA pour des travaux de voirie communale

➤ **Demande de subvention DSIL – rue d'Aubigny**

Sollicitation des services de la préfecture pour une subvention au titre de la DSIL pour les travaux d'enfouissement de la rue d'Aubigny

➤ **Demande de subvention DSIL – Travaux logement**

Sollicitation des services de la préfecture pour une subvention au titre de la DSIL pour les travaux sur les logements communaux

➤ **Demande de subvention DSIL et FARDA – Panneaux photovoltaïques préau école**

Sollicitation des services de la préfecture et du département pour une subvention au titre de la DSIL et du FARDA pour les travaux d'installation photovoltaïques

Autres délibérations prises :

➤ **Acceptation du remboursement CIVIS – 3 abstentions**

Versement de 150€ dans le cadre de la protection juridique

- Travaux rue d'Aubigny suite à la commission d'appel d'offre – 1 abstention : un conseiller, engagé par sa profession n'a pas souhaité prendre part au vote

L'entreprise DS Travaux a été retenue sur la base des critères suivants : prix des travaux : 60% et valeur technique sur la base du mémoire technique : 40%

Autres points n'ayant pas eu comme finalité une délibération :

- Entretien des trottoirs de la commune : rappel dans la gazette communale puis courrier de rappel à l'ordre si manquement

- Dégâts clôture d'un particulier : pas de prise en charge de la part de la commune

Si demande remboursement persiste - > consultation auprès de l'assurance

IV° INFORMATIONS

- Recensement de la commune du 16-01 au 15-02
- CAUE : terrain ancien cimetière et terrain de football – Etudes en cours
- Suppression anticipée réseau cuivre
- Stérilisation chats partenariat avec la CCCA
- Sens interdit chemin des vingt-deux comme Hermaville
- Cotation Village patrimoine
- Installation vidéoprotection – carrefour rue d'Arras / rue d'Aubigny
- Nichoir

La séance est levée à 22H

Le Secrétaire de séance

le Maire